

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **20 (1902)**

Heft 119

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

**Abonnemente:**  
Schweiz: Jährlich Fr. 6.  
2<sup>tes</sup> Semester . . . 8.  
Ausland: Zuschlag des Porto.  
Es kann nur bei der Post  
abonnirt werden.  
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

**Abonnements:**  
Suisse: un an . . . Fr. 6.  
2<sup>e</sup> semestre . . . 8.  
Etranger: Plus frais de port.  
On s'abonne exclusivement  
aux offices postaux.  
Prix du numéro 10 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

**Inhalt — Sommaire**  
Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

### Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Romont (district de la Glâne)

1902. 24 mars. La maison Emma Jacquet, à Villaz-St-Pierre (F. o. s. du c. du 25 octobre 1893, page 924), est radiée pour cause de cessation du commerce.

24 mars. La Société de laiterie d'Orsonnens, association ayant son siège à Orsonnens (F. o. s. du c. du 24 mars 1888, n<sup>o</sup> 44, pag. 314), a, dans son assemblée du 14 courant, nommé trois nouveaux membres de sa commission en remplacement de Célestin Berset, Antoine Chassot et Gaspard Brühlhart. Les nouveaux membres sont: Auguste Moullet, Raymond Paye et Modeste Morel, tous à Orsonnens. Auguste Moullet a été désigné comme président de la société. Auguste Jaquier continue à remplir les fonctions de secrétaire.

Appenzel A.-Rh. — Appenzel-Rh. ext. — Appenzello est.

1902. 24. März. Die Firma Pelagius Hochreutener in Herisau (S. H. A. B. Nr. 75 vom 3. April 1891, pag. 309) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1902. 22. März. Die Firma K. Krupitzka & Cie. in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 15 vom 14. Januar 1902, pag. 58) ist infolge Auflösung erloschen.

Inhaber der Firma K. Krupitzka, Nachfolger von K. Krupitzka & Cie. in St. Gallen ist Karl Krupitzka, von Brenowo bei Prag, in St. Gallen, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Handel in Bildern, Spiegeln, Uhren, Decken und Manufakturwaren. Schützengasse Nr. 8.

22. März. Inhaber der Firma Jakob Leuppi in Flawil ist Jakob Leuppi, von Villmergen (Aargau), in Flawil. Zimmermeister. Wiesenthal.

22. März. Inhaber der Firma G. Harzenmoser in Bütschwil ist Georg Harzenmoser, von Oberhelfenswil, in Bütschwil. Spezerei-, Ellen- und Kurzwaren. Schälli-Platz.

22. März. Inhaber der Firma Jacob Halter in Bazenhaid, pol. Gmde. Kirchberg, ist Jacob Halter, von Braunau (Thurgau), in Bazenhaid. Fabrikation von Stickereien, Agentur, Wirtschaft z. «Falken». Haus zum «Falken».

22. März. Der Inhaber der Firma Jos. Stocker in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 241 vom 5. Juli 1900, pag. 968) meldet als Natur des Geschäftes an: Ostschweizerisches Stellenvermittlungsbureau. Schützengasse 8.

22. März. Die Firma J. P. Strässle in Kirchberg (S. H. A. B. vom 17. April 1883, pag. 434) ist infolge Verkaufes des Geschäftes an seinen Sohn erloschen.

Inhaber der Firma Joseph Alois Strässle-Braun in Kirchberg ist Joseph Alois Strässle, von und in Kirchberg, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Kolonial-, Manufaktur-, Glas-, Porzellan-, Mercerie. Zur Frohburg.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Brugg.

1902. 24. März. Der Verein unter der Firma Musikgesellschaft Villnachern in Villnachern (S. H. A. B. 1900, pag. 1600) hat an Stelle von Gustav Richner zum Präsidenten gewählt: Karl Peter, von und in Villnachern, und an Stelle des letztern zum Aktuar: Jakob Pauli, Landwirt, von und in Villnachern. Dasselben sind befugt, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift zu führen.

Bezirk Rheinfelden.

24. März. Inhaber der Firma Samuel Bollag-Guggenheim in Rheinfelden ist Samuel Bollag-Guggenheim, von Ober-Endingen, in Rheinfelden. Natur des Geschäftes: Handel mit Viehwaren.

Bezirk Zofingen.

24. März. Die Firma B. Lerch, z. Ochsen in Zofingen (S. H. A. B. 1894, pag. 66) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen.

Tessin — Ticino

Ufficio di Locarno.

1902. 12 marzo. Angelo Jelmini, fu Antonio, di Contra, suo domicilio; Natale Tettamanzi, fu Angelo, di Appiano, domiciliato in Locarno, e la ditta «Sassella & C<sup>o</sup>», in Zurigo, inscritta li 15 marzo corr., pubblicata sul F. u. s. di c. del 18 marzo 1902, n<sup>o</sup> 107, pag. 425, società in nome collettivo costituita tra Angela Sassella, nata Ortelli, e Lucia Sassella, nata Rossi, di Lugano ed i rispettivi procuratori Edoardo e Carlo Sassella, di Lugano, hanno costituito, a datare dal 1<sup>o</sup> febbraio 1902, una società in nome collettivo,

colla ragione sociale Jelmini & C<sup>o</sup>, con sede in Tenero, frazione di Contra. Carlo Sassella è il solo procuratore della ditta «Sassella & C<sup>o</sup>», che è autorizzato a firmare per la ditta «Jelmini & C<sup>o</sup>». Genere di commercio: càva con laboratorio di granito e bevole.

Ufficio di Lugano.

24 marzo. Luigi e Andrea Santini, fu Salvatore, di Cadempino, il primo domiciliato a Cadempino ed il secondo domiciliato a Lugano, hanno costituito in Lugano sotto la ragione sociale F.lli Santini, una società in nome collettivo, incominciata il 15 marzo 1902. Genere di commercio: commestibili.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Payerne.

1902. 20 mars. Dans son assemblée générale du 7 février 1902, la Société immobilière de la Fromagerie de Granges, à Granges (F. o. s. du c. du 19 août 1890 et 17 janvier 1899, n<sup>o</sup> 15, page 58), a renouvelé son comité qui est actuellement composé comme suit: président: Fritz Duc; secrétaire: Gustave Nicod, et caissier: Jules Beuf; les deux premiers domiciliés à Granges, et le troisième à Marnand.

20 mars. La raison de commerce Lazare Dreyfus Bazar Alsacien, à Payerne (F. o. s. du c. du 12 octobre 1898, n<sup>o</sup> 283, page 1181), est radiée pour cause de départ du titulaire.

21 mars. La succursale de la maison Pavarin & C<sup>o</sup>, à Moudon, établi à Granges-Marnand sous la même raison est radiée, ensuite de la radiation de la maison principale (F. o. s. du c. des 3 juillet 1883; 23 juillet 1896, n<sup>o</sup> 207, page 856, et 30 janvier 1902, n<sup>o</sup> 34, page 134).

21 mars. La société en nom collectif «Pavarin & C<sup>o</sup>», à Moudon (inscrite dans le registre du commerce de Moudon, le 27 janvier 1902 et publiée dans la F. o. s. du c. du 30 janvier 1902, n<sup>o</sup> 34, page 134), a établi à Granges-Marnand le 1<sup>er</sup> janvier 1902, une succursale sous la même raison Pavarin & C<sup>o</sup>. Les trois associés: Jean-Fidèle et Gabriel Pavarin, le premier domicilié à Moudon et le deuxième à Granges-Marnand, et Louis Velati, domicilié à Moudon, ont seuls la signature sociale. Genre de commerce: Draperie, toilerie, mercerie, fers, épicerie et poterie.

21 mars. Dans son assemblée générale du 16 mars 1902, la Société de Jennesse de Payerne, à Payerne (F. o. s. du c. du 3 avril 1894, page 326, et 12 août 1896, n<sup>o</sup> 227, page 937), a complété son comité et a appelé aux fonctions de: président: Charles Niffenegger; vice-président: Eugène Forestier; secrétaire: Numa Monnier; tous domiciliés à Payerne.

Bureau de Rolle.

18 mars. La raison Charles Faasch, à Rolle (F. o. s. du c. du 10 avril 1895, page 418), est éteinte ensuite de décès du titulaire.

La maison est continuée sous la raison Veuve Chs Faasch, à Rolle, par Julia, née Mottaz, veuve de Charles-Henri-Daniel Faasch, de Rolle et y domiciliée, qui reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison. Genre de commerce: Reliure, librairie, papeterie. Magasin: Grand'Rue n<sup>o</sup> 69.

Bureau de Vevey.

20 mars. La maison F. Mack à Vevey (F. o. s. du c. des 8 mars 1888, n<sup>o</sup> 31, page 245, et 15 janvier 1891, n<sup>o</sup> 9, page 35), a établi à Montreux le 15 novembre 1901, une succursale sous la même raison «F. Mack». Genre de commerce: Bazar, articles de voyage et papeterie sous l'enseigne «Grand Bazar de Montreux». Magasin: Avenue du Kursaal, à Montreux.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 22 mars. La raison Jean Gros, à Genève (F. o. s. du c. du 20 janvier 1889, page 74), est radiée ensuite du décès du titulaire survenu le 18 janvier 1902.

22 mars. Les suivants: Jules-Eugène Mégevand, de Genève, domicilié à Plainpalais, et Henri-Charles Charretton, d'origine française, domicilié à Arate, ont constitué à Genève, sous la raison sociale Mégevand & Charretton, une société en nom collectif qui commence le 22 mars 1902. Genre d'affaires: Tissus divers en gros, plumes et duvets. Locaux: 9, Place du Molard. (Ancien commerce Jean Gros).

22 mars. La société en nom collectif. Meyrat et Calame, commerce d'horlogerie, à Genève (F. o. s. du c. du 15 mars 1901, page 357), est déclarée dissoute depuis le 28 février 1902. Sa liquidation, opérée par les deux associés, étant actuellement terminée, cette société est radiée.

22 mars. Suivant acte passé en l'étude de M<sup>e</sup> Ch. Page, notaire, à Genève, le 12 mars 1902, la société anonyme ayant pour titre Société immobilière les Tougères, ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 23 août 1901, page 1177), réunie en assemblée générale extraordinaire le 12 mars 1902, a décidé l'augmentation du capital social, qui du chiffre de fr. 25,000 a été porté à la somme de quarante mille francs (fr. 40,000), par l'émission de 60 actions nouvelles de fr. 250 au porteur, toutes souscrites et dont un cinquième a été versé sur chaque action.

22 mars. Suivant acte passé en l'étude de M<sup>e</sup> Ch. Page, notaire, à Genève, le 12 mars 1902, la société anonyme ayant pour titre Société immobilière Maison Mail, ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 23 août 1901, page 1177), réunie en assemblée générale extraordinaire le 12 mars 1902, a décidé l'augmentation du capital social, qui du chiffre de fr. 45,000, est porté à la somme de septante-sept-mille deux-cent-cinquante francs (fr. 77,250), par l'émission de 129 actions nouvelles de fr. 250 au porteur, toutes souscrites et dont un cinquième a été versé sur chaque action.

**Compte de profits et pertes**  
**de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg**  
 et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel St-Denis et Coudret  
 pour l'exercice 1901.  
 (Sauf ratification légale.)

Doit Charges				Avoir Produits	
<b>I. Frais d'administration.</b>					
	4,562	20	Indemnités aux membres de l'administration.		
	79,285	85	Appointements des employés et des agents.		
	731	30	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.		
	7,500	—	Location des bureaux de la banque.		
	1,850	35	Chauffage, éclairage, service et surveillance.		
	9,563	60	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).		
	4,905	60	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc., et frais de concordat.		
	3,200	—	Frais de confection des billets de banque.		
	498	25	Mobilier: Fourniture, entretien, assurance, amortissement.		
	18,883	24	Divers: Frais de poursuites, de procès, de renseignements et de déplacements, honoraires et frais d'impressions et de service aux emprunts 3% et 3 1/2% de l'Etat et 2% de la banque.		
135,768	58	4,783	19	Frais d'achats d'espèces en Suisse et à l'étranger.	
<b>II. Impôts.</b>					
	4,735	80	Impôt fédéral sur billets de banque.		
	18,941	25	Impôt cantonal sur billets de banque.		
	42,811	45	Autres impôts cantonaux.		
68,015	33	1,527	33	Impôts communaux.	
<b>III. Intérêts débiteurs.</b>					
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>					
	10,087	79	à comptes de banques d'émission et correspondants.		
	195,839	42	" comptes courants créanciers.		
	67,015	96	" compte 4 1/2% ville de Fribourg.		
	32,155	25	" compte 3 1/2% communes et navigation.		
	41,255	65	" fonds de garantie 3 1/2% des obligations de fr. 20, de Fribourg.		
	95	55	" divers.		
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>					
			Sur billets à ordre:		
	114,403.	20	Escompte bonifié.		
	14,912.	50	Réescompte au 31 décembre 1900.		
	129,315.	70			
	121,557	15	A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901.		
			Sur engagements à terme (bons de dépôts):		
	287,431.	62	Intérêts et coupons payés.		
	23,930.	—	Coupons échus et non payés.		
	151,243.	55	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901.		
	289,877	67	A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.		
			Sur l'emprunt par obligations 2% à primes de 1895.		
	58,376.	—	Intérêts et coupons payés.		
	72,477.	—	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901.		
	130,853.	—			
820,142	44	62,758	—	A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.	
<b>IV. Pertes et amortissements.</b>					
	6,945	20	Sur effets escomptés sur la Suisse.		
	632	—	Sur avances sur nantissement.		
	89,380	90	Sur effets publics.		
	1,820	—	Sur créances diverses.		
	51,242	35	Sur propriétés foncières.		
167,887	57	17,917	12	Sur frais de l'emprunt 2% à primes de 1895 6 <sup>me</sup> amortissement.	
<b>VI. Bénéfice net.</b>					
				Bénéfice net de l'exercice 1901.	
1,198,345	98				
<b>I. Produit du compte d'effets de change.</b>					
				Effets escomptés sur la Suisse:	
				Intérêts perçus	209,216. 85
				Réescompte de l'exercice précédent à 5%	29,192. 10
					238,408. 95
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 5%	25,284. 90
					213,124. 05
				Avances sur nantissements:	
				Intérêts perçus	28,901. —
				Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2%	3,925. 20
					32,826. 20
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 4 1/2%	3,276. 80
					29,550. 40
				Produits d'encaissements	3,666. 17
					246,239. 62
<b>II. Intérêts créanciers et commissions.</b>					
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>					
				Des banques d'émission et correspondants	4,984. 73
				Des comptes courants débiteurs	1,017,698. 67
				De divers	53. 79
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>					
				Prorata d'intérêt au 31 décembre 1900 de l'emprunt de l'Etat 3% de 1892	104,850. —
				A déduire: Prorata au 31 décembre 1901 du dit emprunt	104,346. 50
					503. 50
				De créances sans engagement par lettre de change:	
				Intérêts et commissions perçus	75,759. 26
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 1901	21,970. 40
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	20,781. 80
					118,511. 46
				A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de l'exercice précéd.	60,743. 10
					57,768. 36
				De placements hypothécaires:	
				Intérêts perçus	694,296. 43
				Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice 1901	291,024. 30
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	315,857. 10
					1,301,177. 83
				A déduire: Prorata d'intérêts et intérêts échus et non payés de l'exercice précéd.	593,998. 30
					707,179. 53
				D'effets publics:	
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres	190,865. 85
				Bénéfices sur les cours des fonds publics propres	83,862. 80
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	63,305. 85
					338,034. 50
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	71,276. —
					266,758. 50
				Commissions sur l'achat et la vente pour compte de tiers	69. 55
					266,828. 05
					2,055,016. 68
<b>III. Produit des immeubles.</b>					
				Du bâtiment de la banque	2,500. —
				D'autres propriétés foncières	5,789. 90
					8,289. 90
<b>IV. Droits et indemnités.</b>					
				Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et de valeurs	9,088. 98
<b>V. Produits divers.</b>					
				Bénéfice sur participations	1,098. 55
				Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.	1,980. 25
				Divers, centimes additionnels et part de la Banque au produit des forêts	59,576. 17
					63,204. 97
<b>VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.</b>					
				Sur effets escomptés sur la Suisse	3,314. 70
					2,385,154. 85

**Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 1901.**

**Répartition des bénéfices** suivant art. 44 \*) et 45 de la loi du 29 décembre 1892.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes s'élevant à . . . . . fr. 1,198,345. 93  
 a été réparti comme suit:

1° Intérêts des emprunts de l'Etat 3% de 1892 et 3 1/2% de 1899 pour l'année 1902	fr. 709,080. —
2° Amortissement des dits emprunts pour l'année 1902	" 110,000. —
3° Rente annuelle en faveur de l'Université	" 90,000. —
4° Au compte d'amortissement de la dette de l'Etat 60% sur fr. 294,265. 93	" 176,559. 55
5° Au fonds de réserve 30% sur fr. 294,265. 93	" 88,279. 80
6° Tantièmes à la direction et aux employés 10% sur fr. 294,265. 93	" 29,426. 58
	fr. 1,198,345. 93

\*) Art. 44: Les comptes et le bilan sont arrêtés annuellement au 31 décembre.

Art. 45: Il est prélevé sur le produit net:

- 1° La somme nécessaire pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt 3% du 8 septembre 1892.
- 2° La rente annuelle de fr. 80,000 en faveur de l'Université.

Le bénéfice restant après ces prélèvements est réparti comme suit:

- 1° 60% au compte d'amortissement de la dette de l'Etat.
- 2° 30% au fonds de réserve.
- 3° 10% à la disposition du conseil d'administration pour être réparti: 5% à la direction et 5% aux employés.

**Observation.** Il a été constaté que les comptes annuels de la „Banque de l'Etat de Fribourg“ pour l'exercice 1900, n'étaient pas réguliers par le fait qu'elle n'a pas fait entrer dans le compte de „profits et pertes“ la perte de fr. 292,700. — résultant des actions du village suisse et que pour couvrir celle-ci, elle a employé une réserve provenant d'amortissements faisant double emploi et qui figurait au passif du bilan dans les comptes courants créanciers pour une somme de fr. 501,500. — Cette réserve a été réduite à fr. 268,800. — et fait maintenant partie des „fonds propres“ au 31 décembre 1900. (Voir annexe n° 7 du bilan annuel.)

Département fédéral des finances.

# Bilan annuel

## de la Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg

et de ses agences de Bulle, Romont, Morat, Châtel St-Denis et Cousset.

au 31 décembre 1901.

Actif

(Sauf ratification légale.)

Passif

<b>I. Caisse.</b>							
	2,000,000	—	Couvertures des billets, en espèces ayant cours légal.				
	149,011	36	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.				
	2,149,011	36	<b>Encaisse légale.</b>				
	88,550	—	Propres billets (voir annexe n° 1).				
	227,600	—	Billets des autres banques d'émission suisses.				
2,467,414	2,253	54	Autres valeurs en caisse.				
<b>II. Créances à courte échéance.</b>							
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)							
	2,434	15	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.				
	178,460	80	Correspondants débiteurs.				
607,618	384,442	72	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.				
	62,280	89	Divers. Comptes d'attente.				
<b>III. Créances sur effets de change.</b>							
Effets escomptés sur la Suisse:							
	1,766,989	88	échus dans les 30 jours.				
	485,906	45	" entre 31—60 "				
	472,341	—	" " 61—90 "				
3,773,021	1,047,784	55	" après 90 "				
Avances surnantissements:							
	171,740	—	échus dans les 30 jours.				
	48,170	—	" entre 31—60 "				
	41,395	—	" " 61—90 "				
4,294,839	193,985	—	" après 90 "				
	66,527	22	Effets à l'encaissement.				
<b>IV. Autres créances à terme.</b>							
(Disponibles après 8 jours.)							
	23,917,368	15	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.				
	1,116,710	69	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.				
39,171,560	14,737,471	38	Créances hypothécaires de toutes sortes.				
<b>V. Placements à terme indéfini.</b>							
	2,986,315	—	Actions				
	3,563,423	—	Obligations } suivant inventaire (voir annexe n° 2).				
	6,548,738	—	Effets publics.				
7,344,089	402,268	45	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.				
	393,093	35	Liquidations et soldes.				
<b>VII. Placements fixes.</b>							
	54,610	12	Immeuble à l'usage de la banque.				
67,931	13,321	—	Mobilier à l'usage de la banque.				
<b>VIII. Comptes d'ordre.</b>							
	720,698	—	Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur l'article de l'actif et réescompte sur l'article du passif (voir détail dans le compte de profits et pertes).				
	1,273,968	70	Frais d'emprunt à amortir.				
55,227,412	553,270	70					
		35					

<b>I. Emission de billets.</b>						
	4,911,450	—	Billets en circulation			
	88,550	—	Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)	5,000,000	—	
<b>II. Engagements à courte échéance.</b>						
(Payables au plus tard dans les 8 jours.)						
	213,917	55	Banques d'émission suisses, comptes créanciers			
	254,299	09	Correspondants créanciers			
	1,819,860	01	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)			
	37,280	60	Divers, Compte d'attente			
	23,930	—	Intérêts échus et non encaissés			
	29,426	58	Tantièmes	2,378,718	83	
<b>III. Engagements à courte échéance.</b>						
			Billets à ordre à terme	3,600,000	—	
<b>IV. Autres engagements à terme.</b>						
(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)						
	4,077,517	37	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)			
	819,080	—	Réserve pour amortissements et intérêts pour 1902 des emprunts de l'Etat 3% de 1892 et 3 1/2% de 1899			
	1,644,500	—	Compte d'amortissement de l'emprunt de l'Etat 3% de 1892 (voir annexe n° 4)			
	671,510	35	Compte d'amortissement de la dette de l'Etat (voir annexe n° 5)			
	1,568,043	01	Compte de dépôt, 4 1/2% ville de Fribourg			
	993,133	70	Compte de dépôts, 3 1/2% communes et navigation			
	7,564,936	51	Bons de dépôts à terme dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable			
	2,899,100	—	Emprunt fixe: Obligations 2% à primes de 1895			
	6,613	50	Dépôts sur escomptes			
	1,382,699	52	Fonds de garantie des obligations de fr. 20.— de Fribourg (Emission de la Banque d'Epargne Eggis & Cie)	21,632,133	96	
<b>V. Comptes d'ordre.</b>						
	23,560	70	Réescompte sur articles de l'actif			
	151,243	55	Prorata sur articles du passif			
	104,346	50	Prorata d'intérêts sur l'emprunt de l'Etat 3% de 1892			
	72,477	—	Prorata d'intérêts sur l'emprunt 2% à primes de 1895	356,627	75	
<b>VI. Fonds propres.</b>						
	21,000,000	—	Capital versé			
	884,636	81	Fonds de réserve (y compris la répartition de 1901)			
	375,300	—	Réserve spéciale	22,269,936	81	
				55,227,412	35	

Annexes au bilan annuel de la Banque de l'Etat de Fribourg au 31 décembre 1901.

**Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.**

	Emission	En caisse	En circulation
2,500 billets de fr. 500 =	fr. 1,250,000	35,000	1,215,000
25,000 " " " 100 =	" 2,500,000	32,800	2,467,400
26,000 " " " 50 =	" 1,260,000	20,950	1,229,050
52,500 billets	fr. 5,000,000	88,550	4,911,450

**Annexe n° 5. Compte d'amortissement de la dette de l'Etat.**

Ce compte s'élevait au 31 décembre 1900 à . . . . . fr. 494,950.80

Il a augmenté en 1901:

De la répartition du bénéfice net de 1900 . . . . . fr. 176,559.55

fr. 671,510.35

**Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.**

Décision du conseil d'administration en date du 8 décembre 1879:  
 „En règle générale, il sera réservé pour le remboursement de tous les dépôts en compte courant un délai d'avertissement proportionnel à la somme à rembourser et qui pourra être compté à raison d'un jour par fr. 1000.“

Les comptes courants créanciers se répartissent comme suit:

a. 1254 avec un avoir au-dessous de fr. 8000 . . . . .	fr. 1,371,860.01
56 avec un avoir au-dessus de fr. 1000, à fr. 8000 par compte	" 448,000.—
<b>Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours</b>	<b>fr. 1,819,860.01</b>
c. 56 comptes dont l'avoir dépasse les fr. 8000, remboursables après 8 jours	" 3,997,517.37
	<b>fr. 5,817,377.38</b>

**Annexe n° 4.**

**Compte d'amortissement des emprunts de l'Etat 3% de 1892 et 3 1/2% de 1899.**

Solde au 31 décembre 1900 . . . . . fr. 1,751,000.—

A déduire:

Annuité d'amortissement de 1901 de l'emprunt 3% de 1892	fr. 50,500.—
Annuité d'amortissement de 1901 de l'emprunt 3 1/2% de 1899	" 26,000.—
	" 106,500.—
	<b>fr. 1,644,500.—</b>

**Annexe n° 6. Ressources de la Banque.**

Suivant art. 5 de la loi du 29 décembre 1892, les ressources de la Banque sont:

a. La dotation qui lui est attribuée par la présente loi. b. Le compte d'amortissement affecté à l'extinction de la dette publique. c. Le fonds de réserve. d. Les centimes additionnels perçus en vertu de la loi spéciale. e. Le 1/10 du produit annuel des ventes de bois dans les forêts de l'Etat. f. Les intérêts des obligations de la dette publique, amorties en conformité de la présente loi. g. Les bénéfices réalisés par ses opérations.

**Annexe n° 7. Réserve spéciale:**

Elle s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1901 à . . . . . fr. 268,800.—

Elle a augmenté en 1901:

Par les annuités d'amortissement de 1901 des emprunts de l'Etat 3% de 1892, de 3 1/2% de 1899, de . . . . . fr. 106,500.—

fr. 375,300.—

